

Masque obligatoire à Paris : « il est interdit de fumer dans la rue » annonce Anne Souyris, adjointe d'Hidago

écrit par Jules Ferry | 28 août 2020



« *Il est interdit de fumer dans la rue* » annonce Anne Souyris, adjointe d'Hidago

C'est la meilleure : fumer dans la rue à Paris est de facto interdit !

La préfecture n'a pas interdit de fumer ni de manger dans la rue, **mais...**

C'est une des conséquences inattendues du port du masque obligatoire dans la rue, il est désormais interdit de fumer dans l'espace public. **Anne Souyris, adjointe à la Mairie de Paris a confirmé ce matin, sur CNews, qu'il n'était plus possible de fumer dans les rues de la capitale** pour respecter ces règles et par extension. L'adjointe chargée de la Santé affirme :

« De fait, il est interdit de fumer dans les rues car il est interdit d'enlever le masque. Il faut donc trouver d'autres solutions. Il n'y a pas que l'espace public pour fumer et de toute de façon, il faut aussi moins fumer »...

On peut imaginer qu'il est également interdit de fumer également dans toutes les villes où le port du masque est obligatoire comme par exemple Marseille, Nice, Toulon et les départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Le non-respect de cette obligation est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe soit 135 euros et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende prévue pour les contraventions de 5ème classe soit 1500 euros.

Dans les lieux extérieurs où le port du masque est devenu obligatoire, l'enlever ne serait-ce que pour fumer ou manger une glace expose dans l'absolu à une contravention.

Le port du masque dans les lieux publics en ville n'en finit pas de s'étendre depuis plusieurs semaines. Après Marseille, c'est au tour de Paris et des départements de la petite couronne d'imposer son port obligatoire, a annoncé ce jeudi le Premier ministre Jean Castex.

Si le ministère de l'Intérieur rappelle la pratique du «discernement» des forces de l'ordre, ce type de verbalisation n'est pas impossible dans l'absolu.

Peut-on, dès lors, ôter son masque, le temps de boire de l'eau, de croquer un sandwich ou de fumer une cigarette?
Certains passants témoignent déjà de verbalisations.

Derniers développements :

D'après le premier adjoint à la mairie, Emmanuel Grégoire, la préfecture de police « **a clarifié ce point** », qui avait fait beaucoup réagir sur les réseaux sociaux, et il ne serait donc pas interdit de fumer, de manger ou de boire dans l'espace public.

Les agents de police verbaliseront « **dans les situations qui comportent un risque** », en faisant preuve « **de bon sens** » (*on a vu ce que cela donnait...*).

On n'est donc pas à l'abri de l'arbitraire car officiellement, ni le texte de l'arrêté, ni le communiqué de la préfecture de police n'évoquent ce point.

Solution :

Il faut donc se déplacer en permanence avec une petite bouteille d'eau. Prêt à dégainer. Et le tour est joué !

Face à l'absurde il faut répondre par l'absurde.

La stratégie de la diversion : une des méthodes de Macron est de nous faire entrer dans son jeu sur des points de détail. Car pendant qu'on ergote sur des vétilles, ce sont nos libertés qui sont confisquées.

Elément primordial du contrôle social, la stratégie de la diversion consiste à détourner l'attention du public des problèmes importants et des mutations décidées par les élites politiques et économiques, grâce à un déluge continu de distractions et d'informations insignifiantes. ([source](#)).

Si les gens ont envie de fumer ça les regarde non !?

Pour qui vous prenez vous !?

Assez de cette dictature et de ses petits chefs zélés !



Ci-dessus, Macron peut compter sur lui, le zélé colonel Nasser Boualam, patron des gendarmes des Alpes-Maritimes, apporte son soutien plein et entier aux militaires qui ont interpellé l'employé du Carrefour Contact de Breil-sur-Roya mercredi. [Nice-Matin](#) A propos du rayonniste embarqué par les gendarmes, [voir article RR.](#)

Heureusement, il est tout à fait possible de résister contre une règle stupide : les Français ne se sont jamais pliés à l'obligation des phares allumés pour rouler de jour, par

exemple.

Et Hidalgo vient de reculer sur le masque obligatoire pour les vélos et les joggeurs.

<https://www.leparisien.fr/societe/masque-obligatoire-a-paris-les-cyclistes-et-les-joggeurs-finalement-pas-concernes-annonce-la-prefecture-28-08-2020-8374407.php>